Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260925-2026DC106-DE

**Communauté de communes**
**AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

**N° 2026DC/106 – Feuillet 1**

Date de convocation : 18 septembre 2026

| Membres en exercice : 54 | Présents : 41 | Votants : 44 |
|---|---|---|

## Programme local de l'habitat 2023-2028
## Règlement d'attribution de subventions à l'OFS AQTA pour la production de logements en Bail Réel Solidaire

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Salle des Astéries à BELZ.

**Etaient présents** : Bernard BARON, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Stéphanie CATEL, Jean Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Patrick GUERIN, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Jean-Pierre KERBART, Caroline LE BARON, Marjorie LE BARON-RACHEL, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Christian LE DREAN, Philippe LE FUR, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Stéphane MATRON, François POMMOIS, Aurélie QUEIJO, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Pascale SALINAS, Emmanuelle SAMSON, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Jean-Maurice MAJOU à Elodie GUYOMARD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL à François POMMOIS, Catherine TOUBLANT à Yann LE GALLO.

**Absents excusés** : Alain BENSOUSSAN, Morgane GUERLAIS GOUAS, Alexandre LANOË, Ronan LE DELEZIR, Mickael LE GLOANIC, Patrick LE ROUX, Françoise NAEL, Yves NORMAND, Fabrice ROBELET, Katia SCULO.

Mme Morgane GUERLAIS GOUAS, MM. Alexandre LANOË, Ronan LE DELEZIR, Mme Françoise NAEL, MM. Yves NORMAND, Fabrice ROBELET et Mme Katia SCULO étant sortis.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

L'association Organisme Foncier Solidaire Auray Quiberon Terre Atlantique (OFS AQTA) a été créée en 2024 et agréée le 30 avril 2025 par le Préfet de Région.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260925-2026DC106-DE



Son objectif est de développer des programmes de logements encadrés en bail réel solidaire (BRS) et ainsi de permettre à des ménages modestes d'acquérir un logement neuf dans un contexte où le prix de l'accession dans le privé reste élevé sur les zones tendues du territoire, en insistant sur la maitrise publique du foncier.

L'OFS AQTA est désormais opérationnel pour déployer pleinement le BRS sur le territoire.

Le Conseil communautaire du 5 avril 2024 a approuvé la mobilisation de 6,4 M€ de fonds propres sur dix ans au bénéfice de l'OFS AQTA, avec un objectif de 710 logements produits sur la période, soit une montée en puissance autour de 100 logements par an. À terme, l'OFS a vocation à atteindre l'autofinancement grâce aux redevances issues des BRS.

Afin d'accompagner le développement de l'OFS AQTA, il est proposé :

- d'attribuer à l'OFS une subvention forfaitaire de 8 500 € par logement : cette subvention est destinée au financement des acquisitions foncières et notamment à la couverture des 5 % de fonds propres requis par la Banque des Territoires pour l'obtention des prêts Gaïa, permettant ainsi l'atteinte de l'équilibre financier des opérations ;
- d'attribuer cette subvention, au cas par cas, pour chaque opération, sur les crédits du PLH 2023-2028 dédiés à l'accession aidée à la propriété.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023DC/109 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2023 adoptant le Programme local de l'habitat 2023-2028 d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;

Vu les délibérations n°2022DC/059 du Conseil communautaire en date du 24 juin 2022 et n°2024DC/053 du Conseil communautaire du 5 avril 2024 définissant le cadre d'application du bail réel solidaire sur le territoire d'AQTA ;

Vu la délibération n°2023DC/156RECT du Conseil communautaire en date du 23 février 2024 adoptant le règlement d'attribution de subventions pour la production de logements en accession aidée ;

Vu la délibération n°2024DC/054 du Conseil communautaire en date du 5 avril 2024 approuvant la création d'un organisme foncier solidaire sous la forme d'une association sur le territoire d'AQTA ainsi que les statuts de ladite association ;

Vu la création de la structure OFS AQTA le 9 juillet 2024, agréée par le préfet de Région le 30 avril 2025 pour son activité d'Organisme de Foncier Solidaire ;

Vu le projet de règlement annexé à la présente délibération ;

Vu l'information en Bureau communautaire du 11 septembre 2026 ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260925-2026DC106-DE



**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :**
**- d'approuver les modalités de versement de subvention sur la base d'un montant de 8 500 €/logement à l'Organisme Foncier Solidaire Auray Quiberon Terre Atlantique ;**
**- d'adopter le règlement d'attribution de subventions à l'OFS AQTA pour la production de logements en Bail Réel Solidaire joint en annexe ;**
**- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : – 5 OCT. 2026

La secrétaire de séance,

Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)